



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Financement : Don IDA H8750-CI
Crédit IDA 5297-CI et Convention AFD CCI 1368 01 M

Lettre de recommandations de l'AIPH

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
Lettre de recommandations
Ce document contient 6 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

PSAC
Côte d'Ivoire

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur

Monsieur,

Dans le cadre de la mission d'audit des états financiers du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire, PSAC don IDA H8750-CI / Crédit IDA 5297-CI et Convention AFD CCI 1368 01 M pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de l'AIPH.

Le présent rapport de recommandations relate les résultats de nos travaux de revue des procédures mises en œuvre par l'AIPH, dans le cadre de l'exécution des activités de l'accord de Don IDA H8750-CI, du Crédit IDA 5297-CI et de la Convention AFD CCI 1368 01 M.

Au terme de notre revue, nous avons relevé de nouveaux axes d'amélioration que, nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration concernent :

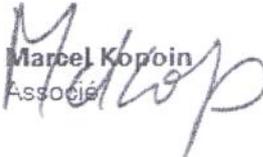
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des dépenses.

Espérant que nos recommandations apporteront une contribution au processus continu d'amélioration des procédures et du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 18 mai 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Marcel Kpoin
Associé





Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Financement : Don IDA H8750-CI / Crédit IDA 5297-CI et Convention AFD CCI 1368 01 M

Lettre de recommandations de l'AIPH

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet	4
2 Axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit	5



Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Financement : Don IDA H8750-CI / Crédit IDA 5297-CI et Convention AFD CCI 1368 01 M

Lettre de recommandations de l'AIPH

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

1 Objectif et environnement de contrôle du projet

L'AIPH est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- La gestion des immobilisations est adéquate ;
- Le système de contrôle interne du projet est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'amélioration pour lesquelles des mesures correctives appropriées devront être adoptées par l'AIPH.



2 Axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

Les axes d'améliorations identifiés au cours du présent exercice pour l'AIPH sont les suivants :

2.1 Gestion administrative et comptable

Faiblesses identifiées	Période couverte	Niveau de risque	Recommandations	Commentaires du Management
<p>Lors de nos travaux, nous avons constaté que l'organisation comptable présente quelques faiblesses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les avances versées aux fournisseurs d'exploitation et/ou aux fournisseurs d'investissement sont comptabilisées au débit des comptes de fournisseurs relatifs en lieu et place des comptes 409 et/ou 252 comme le préconise le plan comptable SYSCOHA.• Des factures ne portant pas le visa du Secrétaire Exécutif comme le recommande le manuel de procédure pour un montant de 34 295 438 FCFA• Des dépenses engagées pour lesquelles les bons de livraison n'ont pas été datés pour un montant de 10 672 038 FCFA• L'absence d'inventaires de caisse inopinés• La gestion de la caisse est inefficace voire inexistante. Les inventaires de caisses mensuelles ne sont pas effectués avec assiduité et il n'existe pas de coffre-fort pour la sécurité des fonds.• La mission recommande également une formation urgente du comptable du projet en TOMPRO.	2016	Moyen	Nous recommandons à l'AIPH de renforcer sa gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none">• Des dispositions ont été déjà prises pour palier à ces insuffisances ou omissions• Les opérations de décaissement sont faites à 99% par chèques ou ordres de virement. Les approvisionnements de caisse sont ponctuels et justes suffisantes pour conduire l'activité qui l'a nécessité. Le solde est ensuite reversé en banque. La présence de coffre-fort dans nos locaux ne se justifie donc pas surtout que cette présence en elle-même n'est pas gage de sécurité du personnel.• Cependant nous prendrons en compte vos observations.



Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Financement : Don IDA H8750-CI / Crédit IDA 5297-CI et Convention AFD CCI 1368 01 M

Lettre de recommandations de l'AIPH

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

2.2 Gestion des dépenses

Faiblesses identifiées	Période couverte	Niveau de risque	Recommandations	Commentaires du Management
<p>Lors de nos travaux, nous avons constaté les faiblesses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des frais remboursables réglés sur la base d'une facture n'ayant pas fait l'objet de contrôle. Le manque à gagner relatif à cette déficience s'élève à 204 120 FCFA.• Des dépenses engagées pour lesquelles nous n'avons pas obtenu les preuves de leur réalisation effective à hauteur de 845 000 FCFA• Des avances octroyées aux fournisseurs DEKELOIL et UCE MAFERE non encore justifiées à hauteur de 95 millions de FCFA.	2016	Moyen	Nous recommandons à l'AIPH de renforcer sa gestion des dépenses	<ul style="list-style-type: none">• Des dispositions ont été déjà prises pour palier à ces insuffisances ou omissions• Il manque comme justificatif le rapport de mission de Mr Cissé Salifou qui malheureusement n'est plus• Le solde de ces avances sera apuré sur l'exercice suivant